

Monsieur le Maire,
Monsieur Stéphane Mari, Adjoint aux
proximités, mobilités, sécurité, espaces
publics et voirie.
Monsieur Jérémie Landereau, Adjoint au
Maire délégué à la transition écologique, la
biodiversité, l'hygiène et la propreté.
Madame Isabelle Rami, Conseillère
métropolitaine déléguée aux Mobilités
alternatives

Pessac, le 5 mars 2026

Objet : amélioration des déplacements piétons dans le quartier

Madame, messieurs

Lors d'une consultation que le comité de quartier Brivazac-Candau avait entreprise sur les mobilités, les habitants de notre quartier avaient estimé que l'investissement pour l'amélioration des déplacements piétons étaient prioritaires sur tout autre forme de mobilités (voiture ou vélo). Le comité de quartier a donc réalisé une étude sur les cheminements piétons à l'intérieur du quartier. L'objectif était d'identifier, de façon la plus exhaustive possible, les obstacles qui empêchaient un usage normal et en toute sécurité de ces cheminements. Notre constat est clair : il faut rendre les trottoirs aux piétons.

Vous trouverez ci-joint les conclusions de cette étude. Elles révèlent que les obstacles les plus fréquents sont :

- les haies qui débordent et les trottoirs mal entretenus ;
- les automobiles stationnées sur les trottoirs ;
- la multiplication des poteaux.

On peut trouver 3 origines principales à ces obstacles :

1. un entretien courant défectueux : revêtement des trottoirs abîmés, plaques de regard des réseaux détériorées, marquage au sol (passage piétons, contresens cyclable) effacés etc ...
2. le non respect, sans conséquences, de la réglementation : stationnements des véhicules sur les trottoirs, haies de clôtures mal entretenues débordants sur les trottoirs ou cachant les signalisations, poubelles non rentrées, fils qui pendent des poteaux etc ...
3. des défauts structurels : trottoirs trop étroits ou mal entretenus (revoir les matériaux ?) ou difficilement praticables (dévers), implantation des poteaux sans discernement, flaques d'eau récurrentes sur les trottoirs ou sur la route, etc ...

.../...

Pour obtenir des améliorations rapides, ils nous semblent que :

1) pour l'entretien courant :

L'application Ma Vie Facile semble être un bon outil pour signaler les défauts. Il faut toutefois que les signalements soient suivis d'effet.

Par ailleurs, un plan annuel des travaux à réaliser pourrait être mis en place notamment en consultant les comités de quartier.

2) non respect de la réglementation :

Pour les particuliers, nous proposons :

- des campagnes de communication pour les sensibiliser sur les conséquences de leurs actes vis à vis de l'ensemble des usagers mais plus particulièrement des plus fragiles (enfants, personnes à mobilité réduite)
 - l'organisation de rappels auprès des occupants pour qu'ils taillent leurs haies et nettoient le trottoir devant chez eux ;
- ... et pourquoi pas prévoir des mesures plus coercitives.

Pour les entreprises, nous proposons de les contraindre à :

- Pour les vignes de la Mission Haut Brion, RFF ou le magasin Leclerc, entretenir leurs clôtures et leurs trottoirs en fonction de l'envahissement de la végétation et pas quand ça les arrange mais quand c'est nécessaire et pas seulement une ou 2 fois par an ;
- Pour les concessionnaires des réseaux aériens, ranger les fils qui pendent ;
- Pour les résidences immobilières, prendre les dispositions suffisantes pour que leurs poubelles soient sorties la veille du ramassage des ordures et rentrer le soir ou le lendemain au plus tard.

3) Défauts structurels :

Nous distinguons 2 catégories de défauts structurels :

1) absence de règles visant à garder les trottoirs à l'usage des piétons :

Nous constatons que de nombreux aménagements (poteaux des réseaux aériens, mobilier urbains, panneaux de signalétique routière, etc ...) sont implantés sans se préoccuper de l'utilisation première des trottoirs qui est la circulation des piétons

Ainsi, lors du déploiement de la fibre dans notre quartier, la société Orange implantait ses poteaux en fonction de ses propres besoins et sans chercher à utiliser les poteaux existant (beaucoup de ces nouveaux poteaux ne supportent qu'un seul fil alors qu'ils sont placés très proches d'un poteau existant). Il est inadmissible qu'un opérateur privé puisse utiliser l'espace public au mépris des usagers qui devraient, nécessairement, être consultés.

Par ailleurs, de nombreux poteaux même anciens, gênent l'accessibilité des trottoirs puisqu'ils empêchent le passage de fauteuils roulants ou de poussettes ou obligent le piéton à passer sur le route. Il faut pouvoir déplacer les anciens poteaux gênants et faire en sorte que les nouveaux projets d'élargissement de trottoirs prennent en compte le déplacement des poteaux si nécessaires.

.../...

Il y a certainement un gros travail à faire de mutualisation des poteaux et d'élimination des fils qui ne sont pas tous utilisés.

Enfin, lors de travaux qui peuvent avoir lieu sur les trottoirs et les rendent provisoirement inaccessibles (voir les travaux autour du transformateur à côté de l'école qui ont condamnés les trottoirs pendant près de 3 mois), aucune disposition alternative n'a été proposée.

Il nous semble donc nécessaire de mettre en place une réglementation plus coercitive pour laisser les trottoirs aux piétons.

2) profil de la voirie insuffisant pour un aménagement optimal :

Il arrive parfois que le profil de la voirie rende très compliquée la mise en place d'aménagements optimisés pour les piétons.

Après avoir étudié toutes les options possibles, on peut admettre que, dans certains cas, des aménagements « dégradés » soit réalisés. Ainsi rue du Bas Brion, seul le trottoir de gauche a été privilégié pour la circulation piétonne et c'est déjà un progrès. Mais il ne faut pas oublier qu'il suffirait d'aligner 2 propriétés et déplacer un poteau pour que le trottoir de gauche soit également praticable.

De même, dans la rue des Chênes, des stationnements ont été tracés ce qui améliore la circulation automobile mais ne satisfait pas l'ensemble des riverains qui ont vu le nombre de stationnements diminuer. Mais c'est une rue très empruntée par les piétons qui se rendent vers le magasin Leclerc ou qui souhaitent rejoindre la ligne 4 TBM. Les trottoirs sont parfois étroits, encombrés de poteaux et ont beaucoup de dévers, ce qui les rend peu accessibles. La solution qui satisfera les riverains et les usagers nécessitera une restructuration complète de la rue pour, par exemple, aménager une zone de rencontre (sur le même principe que la rue Pierre Loti).

Concernant les profils de voiries, nous sommes conscients de l'investissement qu'ils peuvent représenter. Mais il y a urgence pour l'avenir de nos villes, à favoriser les mobilités actives. Néanmoins, il est possible de prioriser les aménagements de certaines voies comme les abords de l'école et notamment l'avenue des Echoppes et l'avenue de Candau qui est un des principaux itinéraires vers le centre ville.

Nous sollicitons de votre part une rencontre pour vous exposer de vives voix les conclusions de notre étude,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

**Le Président du Comité de
Quartier Brivazac-Candau**


Dominique Burtin